Hans Ulrich Amstutz 620/876

né vers 1696 dans la vallée de Massevaux (68) ? Taprès 1743 à ... ? (25) fils de ... Amstutz 1240/1752 il épouse après 1712, à ... dans le "Comté de Montbéliard" (?)

Eva **Mosiman 621/877**

née en 16.. à Sümiswald ? (CH) **!!** ... ? (25) fille de ... **Mosiman** (16.. -1...) 1242/1754 Père (ou grand-père ?.) de :

Enfants:

(au moins deux)

Hans Michel?

par erreur que niot et Boigeol ndiquntent

Hans-Ulrich

Lafshva 234

Hans Michel* Amstutz (1717 - >1777) 310/438
il épouse le 10.02.1756 Judith Hauter (1717 - 1...) 311/439

Marguerite Amstutz (17.. - 1...),

elle épouse le 10.02.1756 Hans Rudolph Neracher

* ou Hans Michel?
C'est par erreur que
Mathiot et Boigeol
indiquntent
que Hans-Ulrich
est le frère aîné
de Michel
alors qu'il est
manifestement
son père.

¤ La famille Amstutz est originaire de Suisse, et Mennonite, ou plutôt, comme on dit alors, Anabaptiste, tout comme les familles Mosimann, Hauter (ou Houter) et Neracher. Eux-mêmes ne se nomment pas ainsi. Ils se disent "frères".

Ce terme, "Anabaptistes" *littéralement : rebaptiseurs**, utilisé officiellement pour les désigner, vient du fait qu'ils refusent la validité du baptême des enfants. Seuls des adultes peuvent valablement et en toute conscience demander à être baptisés. Engagés personnellement et individuellement, ils forment ce que l'on appelle une "église confessante" par opposition aux églises traditionnelles dites "de multitude".

Ce mouvement est né et s'est développé en Suisse alémanique, en particulier dans les cantons de Zurich et de Berne, aux XVI et XVIIe siècles.

Se référant en tout à "l'*Ecriture*"** seule, et ne reconnaissant que l'autorité suprême d'un seul *roi*, le Christ, "les *frères Suisses*" refusent de prêter serment, de laisser baptiser leurs enfants et de porter les armes, tout en restant, pour le reste, soumis aux autorités terrestres. Ils sont l'objet de persécutions car ils restent à l'écart des Eglises officielles, par souci d'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil, mais aussi, donc, hors de son contrôle.

Les Magistrats de Berne publient de nombreuses ordonnances contre eux. Une des plus dures, en 1670, met leurs biens sous saisie et leur donne 15 jours pour quitter le pays!

Beaucoup trouvent refuge en Alsace...

C'est le cas probablement de la famille Amstutz.

Mais les tracasseries continuent et en 1713, le roi de France ordonne, à son tour, à tous les Anabaptistes de quitter cette province.

Cet ordre porte un rude coup à la florissante communauté de Sainte-Marie-aux-Mines. Il leur faut passer la Lièpvrette pour quitter les domaines du roi. Ceux qui habitent des lieux plus écartés sont aussi touchés.

Certains s'en vont jusqu'au fin fond de la Lorraine ou dans la Principauté de Montbéliard, où leur savoir-faire agricole et leur probité en font des fermiers très appréciés.

Ils y retrouvent une communauté de *frères suisses* déjà en place qui accueille les nouveaux arrivants et les aide à s'installer.

^{*} Anabaptiste, du grec ana = de nouveau et baptiser.

^{**} L'Ecriture, ici, c'est la "Parole de Dieu", la Bible, et plus particulièrement le Nouveau Testament.



Grange la Dame, en-dessous de *Pt-Charmont*. (Extrait de la carte de Cassini)

¤ Le prince de Wurtemberg, seigneur de Montbéliard, qui apprécie le savoir-faire agricole des Anabaptistes qui se montrent des amodiataires honnêtes et travailleurs, les installe donc dans ses granges, ces fermes isolées issues du défrichement, autour de Montbéliard, Belverne, Etupe...
C'est ainsi que Hans-Ulrich Amstutz prend en fermage pour 18 ans, en 1743, Grange-la-Dame, (parfois appelée Grange-Madame), en association avec Johannes Hildbrand. Son fils Jean Michel Amstutz reprend l'amodiation à son nom, en 1761, à l'expiration du bail. Peut-être Hans-Ulrich est-il, à cette date, décédé, ou trop âgé pour vouloir s'engager sur 18 nouvelles années, à moins qu'il lui ait simplement cédé sa place*. Il vit en famille dans cette ferme située sur la commune de Grand-Chamond.

¤ Bien que le pays de Montbéliard soit une enclave du Saint Empire Romain Germanique, le patois y est roman, la langue écrite française. Dans les fermes anabaptistes isolées, les membres des familles, renforçant leur tendance à l'endogamie, parlent entre eux le switzerdeutch, le bernois. Les enfants de Hans Ulrich Amstutz épousent aussi des Anabaptistes ou des descendants d'Anabaptistes. Les Hauter (Houter, Huter) sont originaires de Aeschlen et Zollikofen à quelques kilomètres au nord de Berne, et s'installent à partir de 1718 sur les terres du prince de Wurtemberg. Ils habitent Gratter, Etupes et Badeverne.

* Mais il semble difficile de l'assimiler avec cet Ulrich Amstutz qualifié de "Suisse allemand" qui prend en amodiation la ferme de la Grange de Marchelavilliers en 1769, amodiation qu'il renouvelle en 1775 avec Theodore Moser et que ce dernier garde seul par la suite.

Epître de Saint Paul à Tite, chapitre 1, versets 5 à 9, le Choix des Anciens

Je t'ai laissé en Crète, précisément afin que tu achèves de tout organiser, et que tu établisses des anciens dans chaque ville, comme je te l'ai prescrit. S'il y a quelque homme d'une réputation intacte, mari d'une seule femme, ayant des enfants qui aient la foi et qui ne soient pas accusés ni de dissolution ni d'insubordination, choisis-le pour ancien. car il faut que l'évêque soit irréprochable comme étant un économe de Dieu. Il ne doit être ni arrogant, ni colère, ni buveur, ni violent, ni porté à un gain sordide, mais il doit être hospitalier, ami des gens de bien, mesuré, juste, pieux, tempérant, attaché à la vrai Parole, telle qu'on la lui a enseignée, afin qu'il soit en état, et d'exhorter selon la sainte doctrine, et de confondre les contradicteurs (traduction d'Hugues Oltramare)